

## Rapport d'analyse

**Identification du flux :** 2022- 017013- 250- 00- 01- -2021/12/13-19:38:20  
COMMUNE DE LOIX- Principal- 2022- Budget Principal

**Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)**

---

### Pavé d'information(s) :

**Information :** Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE LOIX - COMMUNE DE LOIX (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21170207100013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie St Martin de Ré

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : Principal (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	41
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	44
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	45

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	46

## COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 211702071	<b>COMMUNE DE LOIX</b> Principal	<b>BP</b> 2022
--------------------------------	-------------------------------------	-------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	748
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	678
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de l'Ile de Ré	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1521790,00	1495268,00	1048,57	815,51

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	841,07	615,00
2	Produit des impositions directes/population	493,68	352,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1123,20	787,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	253,76	260,00
5	Encours de dette/population	1031,24	611,00
6	DGF/population	93,58	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4688	0,4510
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,8617	0,8780
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,2259	0,3310
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,9181	0,7800

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 609 651,18	1 609 651,18

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------	---------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	570 664,18	570 664,18

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>570 664,18</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------	-------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 180 315,36</b>	<b>2 180 315,36</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	341 348,68	0,00	291 770,00	291 770,00	291 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	576 286,00	0,00	562 315,00	562 315,00	562 315,00
014	Atténuations de produits	31 200,00	0,00	35 100,00	35 100,00	35 100,00
65	Autres charges de gestion courante	306 407,63	0,00	260 764,00	260 764,00	260 764,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 255 242,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 149 949,00</b>	<b>1 149 949,00</b>	<b>1 149 949,00</b>
66	Charges financières	45 960,00	0,00	39 413,00	39 413,00	39 413,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 303 202,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 199 362,00</b>	<b>1 199 362,00</b>	<b>1 199 362,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	668 740,39	0,00	408 318,12	408 318,12	408 318,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 971,06	0,00	1 971,06	1 971,06	1 971,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>670 711,45</b>	<b>0,00</b>	<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 973 913,76</b>	<b>0,00</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	351 592,00	0,00	350 650,00	350 650,00	350 650,00
73	Impôts et taxes	1 006 494,00	0,00	977 045,00	977 045,00	977 045,00
74	Dotations et participations	161 354,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	265 695,00	0,00	199 000,00	199 000,00	199 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 791 981,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>
76	Produits financiers	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 797 994,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 956,18	0,00	7 956,18	7 956,18	7 956,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 956,18</b>	<b>0,00</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 805 950,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>402 333,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	636 524,00	0,00	345 864,00	345 864,00	345 864,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>660 524,00</b>	<b>0,00</b>	<b>361 864,00</b>	<b>361 864,00</b>	<b>361 864,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 650,00	0,00	180 844,00	180 844,00	180 844,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>200 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180 844,00</b>	<b>180 844,00</b>	<b>180 844,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>861 174,00</b>	<b>0,00</b>	<b>542 708,00</b>	<b>542 708,00</b>	<b>542 708,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 956,18		7 956,18	7 956,18	7 956,18
041	Opérations patrimoniales (4)	7 740,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>15 696,18</b>		<b>27 956,18</b>	<b>27 956,18</b>	<b>27 956,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>876 870,18</b>	<b>0,00</b>	<b>570 664,18</b>	<b>570 664,18</b>	<b>570 664,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	197 293,73	0,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	916 117,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 125,00	0,00	375,00	375,00	375,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 114 536,23</b>	<b>0,00</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 114 536,23</b>	<b>0,00</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	668 740,39		408 318,12	408 318,12	408 318,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 971,06		1 971,06	1 971,06	1 971,06
041	Opérations patrimoniales (4)	7 740,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>678 451,45</b>		<b>430 289,18</b>	<b>430 289,18</b>	<b>430 289,18</b>

**COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2022**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	1 792 987,68	0,00	570 664,18	570 664,18	570 664,18

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
--	--	--	--	--	--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						570 664,18
---	--	--	--	--	--	------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	402 333,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	291 770,00		291 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	562 315,00		562 315,00
014	Atténuations de produits	35 100,00		35 100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	260 764,00		260 764,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	39 413,00	0,00	39 413,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 971,06	1 971,06
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		408 318,12	408 318,12
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 199 362,00</b>	<b>410 289,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 956,18	7 956,18
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180 844,00	0,00	180 844,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	14 000,00	0,00	14 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	345 864,00	20 000,00	365 864,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>542 708,00</b>	<b>27 956,18</b>	<b>570 664,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	350 650,00		350 650,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	977 045,00		977 045,00
74	Dotations et participations	75 000,00		75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	199 000,00	0,00	199 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 956,18	7 956,18
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 601 695,00</b>	<b>7 956,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	139 000,00	0,00	139 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00	20 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	375,00	0,00	375,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 971,06	1 971,06
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		408 318,12	408 318,12
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>140 375,00</b>	<b>430 289,18</b>	<b>570 664,18</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>341 348,68</b>	<b>291 770,00</b>	<b>291 770,00</b>
60611	Eau et assainissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	41 000,00	41 000,00
60621	Combustibles	5 300,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	5 800,00	5 800,00	5 800,00
60623	Alimentation	30 757,67	31 000,00	31 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	500,00	500,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	26 062,00	20 000,00	20 000,00
611	Contrats de prestations de services	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	8 000,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	41 256,06	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	2 000,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 222,95	1 500,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	6 600,00	6 600,00	6 600,00
6161	Multirisques	16 130,00	17 000,00	17 000,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	600,00	600,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	900,00	900,00	900,00
6231	Annonces et insertions	2 900,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6238	Divers	150,00	150,00	150,00
6247	Transports collectifs	800,00	800,00	800,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	300,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	11 250,00	11 000,00	11 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	20,00	20,00	20,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	26 000,00	26 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>576 286,00</b>	<b>562 315,00</b>	<b>562 315,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	350,00	350,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 057,00	3 060,00	3 060,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 105,00	1 105,00	1 105,00
6411	Personnel titulaire	361 056,00	365 000,00	365 000,00
6413	Personnel non titulaire	29 500,00	10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 139,00	57 000,00	57 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	101 235,00	102 000,00	102 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	16 200,00	16 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 644,00	1 700,00	1 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6488	Autres charges	800,00	500,00	500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>31 200,00</b>	<b>35 100,00</b>	<b>35 100,00</b>
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	200,00	100,00	100,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	31 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>306 407,63</b>	<b>260 764,00</b>	<b>260 764,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	0,00	0,00
6518	Autres	500,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	140 388,63	101 000,00	101 000,00
6531	Indemnités	59 200,00	60 000,00	60 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 700,00	3 800,00	3 800,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	1 164,00	1 164,00	1 164,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6553	Service d'incendie	29 700,00	31 000,00	31 000,00
65548	Autres contributions	1 705,00	1 800,00	1 800,00
6558	Autres contributions obligatoires	32 000,00	30 000,00	30 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	11 600,00	12 500,00	12 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	300,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 000,00	10 000,00	10 000,00
658822	Aides	150,00	0,00	0,00
658828	Autres secours	500,00	500,00	500,00
65888	Autres	8 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 255 242,31</b>	<b>1 149 949,00</b>	<b>1 149 949,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>45 960,00</b>	<b>39 413,00</b>	<b>39 413,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 760,00	39 213,00	39 213,00
6688	Autres	200,00	200,00	200,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6713	Secours et dots	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 303 202,31</b>	<b>1 199 362,00</b>	<b>1 199 362,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>668 740,39</b>	<b>408 318,12</b>	<b>408 318,12</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>1 971,06</b>	<b>1 971,06</b>	<b>1 971,06</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 971,06	1 971,06	1 971,06
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>670 711,45</b>	<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>670 711,45</b>	<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 973 913,76</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>6 846,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6091	RRR obtenus sur matières premières	152,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 616,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	2 078,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>351 592,00</b>	<b>350 650,00</b>	<b>350 650,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	4 350,00	4 350,00	4 350,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	306 989,00	310 000,00	310 000,00
70383	Redevance de stationnement	5 063,00	5 000,00	5 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	1 450,00	1 000,00	1 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	398,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	25 028,00	24 000,00	24 000,00
70688	Autres prestations de services	30,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	4 284,00	4 300,00	4 300,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 006 494,00</b>	<b>977 045,00</b>	<b>977 045,00</b>
73111	Impôts directs locaux	704 000,00	704 000,00	704 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	362,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	48 045,00	48 045,00	48 045,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 968,00	3 000,00	3 000,00
7336	Droits de place	16 419,00	17 000,00	17 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	234 700,00	205 000,00	205 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>161 354,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	60 607,00	55 000,00	55 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	18 182,00	15 000,00	15 000,00
744	FCTVA	5 116,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	60 521,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	9 294,00	5 000,00	5 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	82,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 552,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>265 695,00</b>	<b>199 000,00</b>	<b>199 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	159 150,00	161 000,00	161 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	106 545,00	38 000,00	38 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>1 791 981,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7688	Autres	13,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 797 994,00</b>	<b>1 601 695,00</b>	<b>1 601 695,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 956,18	7 956,18	7 956,18
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 805 950,18</b>	<b>1 609 651,18</b>	<b>1 609 651,18</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 609 651,18</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>
2031	Frais d'études	14 000,00	14 000,00	14 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>636 524,00</b>	<b>345 864,00</b>	<b>345 864,00</b>
2111	Terrains nus	8 936,00	10 000,00	10 000,00
2112	Terrains de voirie	16 225,00	1 000,00	1 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	350,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	61 000,00	19 000,00	19 000,00
21318	Autres bâtiments publics	94 019,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	10 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	357 420,00	312 864,00	312 864,00
21538	Autres réseaux	7 904,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	71 170,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
2313	Constructions	10 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>660 524,00</b>	<b>361 864,00</b>	<b>361 864,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>200 650,00</b>	<b>180 844,00</b>	<b>180 844,00</b>
1641	Emprunts en euros	198 415,00	178 705,00	178 705,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	1 805,00	1 139,00	1 139,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200 650,00</b>	<b>180 844,00</b>	<b>180 844,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>861 174,00</b>	<b>542 708,00</b>	<b>542 708,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
13911	Etat et établissements nationaux	5 372,00	5 372,00	5 372,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 611,10	1 611,10	1 611,10
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groups	973,08	973,08	973,08
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>7 740,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
21538	Autres réseaux	7 740,00	20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>15 696,18</b>	<b>27 956,18</b>	<b>27 956,18</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>876 870,18</b>	<b>570 664,18</b>	<b>570 664,18</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 113 411,23	139 000,00	139 000,00
10222	FCTVA	114 943,73	74 000,00	74 000,00
10226	Taxe d'aménagement	82 350,00	65 000,00	65 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	916 117,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 125,00	375,00	375,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 125,00	375,00	375,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 114 536,23</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 114 536,23</b>	<b>140 375,00</b>	<b>140 375,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	668 740,39	408 318,12	408 318,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 971,06	1 971,06	1 971,06
28135	Installations générales, agencements, ..	97,00	97,00	97,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	741,97	741,97	741,97
28181	Installations générales, aménagt divers	952,79	952,79	952,79
28184	Mobilier	179,30	179,30	179,30
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>670 711,45</b>	<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	7 740,00	20 000,00	20 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	7 740,00	20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>678 451,45</b>	<b>430 289,18</b>	<b>430 289,18</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 792 987,68</b>	<b>570 664,18</b>	<b>570 664,18</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>570 664,18</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					3 350 870,54									
1641 Emprunts en euros (total)					3 350 870,54									
20600064 SDF	CAISSE D'EPARGNE (DO)	06/02/2006		13/04/2006	190 000,00	F		3,520	3,520	EUR	M	P	N	A-1
20700041	CAISSE D'EPARGNE (DO)	22/01/2007		19/03/2007	225 000,00	F		4,080	4,080	EUR	M	P	N	A-1
20700042	CAISSE D'EPARGNE (DO)	22/01/2007		19/03/2007	134 000,00	F		4,080	4,080	EUR	M	P	N	A-1
20700141-2	CAISSE D'EPARGNE (DO)			16/01/2013	70 870,54	F	EURIBOR	4,530	4,530	EUR	M	P	N	A-1
20700303	CAISSE D'EPARGNE (DO)	19/11/2007		21/01/2008	55 000,00	F		4,600	4,600	EUR	M	P	N	A-1
3935300020172106	CREDIT MUTUEL (DO)			31/05/2010	380 000,00	F		3,680	3,680	EUR	T	P	N	A-1
3935320172100707	CREDIT MUTUEL (DO)			31/05/2010	285 000,00	F		3,760	3,760	EUR	M	P	N	A-1
527176EUR/0528258	LA BANQUE POSTALE	07/02/2019		01/07/2019	750 000,00	F		1,800	1,800	EUR	T	C	N	A-1
8511273	CAISSE D'EPARGNE (DO)	17/11/2008		10/03/2009	101 000,00	F		4,980	4,980	EUR	T	C	N	A-1
9321000	CAISSE D'EPARGNE (DO)	12/11/2013		05/04/2014	300 000,00	F		3,540	3,540	EUR	M	C	N	A-1
9527495	CAISSE D'EPARGNE (DO)	31/03/2015		08/05/2015	180 000,00	F		2,030	2,030	EUR	M	C	N	A-1
A3308327	CAISSE D'EPARGNE (DO)			17/10/2010	150 000,00	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
A331105N	CAISSE D'EPARGNE (DO)	26/04/2011		20/03/2012	530 000,00	F	EURIBOR	4,290	4,290	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>5 691,46</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					5 691,46									
0207520	SDEER (trésorerie)	25/09/2018		01/03/2019	5 691,46	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>3 356 562,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 468 278,85					178 705,54	39 212,81	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 468 278,85					178 705,54	39 212,81	0,00	0,00
20600064 SDF	N	0,00	A-1	40 374,37	4,27	F		3,520	9 500,04	1 267,91	0,00	0,00
20700041	N	0,00	A-1	2 500,00	0,20	F		4,080	2 500,00	12,75	0,00	0,00
20700042	N	0,00	A-1	1 489,68	0,20	F		4,080	1 489,68	7,59	0,00	0,00
20700141-2	N	0,00	A-1	32 448,54	5,04	F	EURIBOR	4,530	5 315,78	1 360,43	0,00	0,00
20700303	N	0,00	A-1	16 499,44	6,04	F		4,600	2 750,04	700,99	0,00	0,00
3935300020172106	N	0,00	A-1	82 333,49	3,40	F		3,680	25 333,32	2 680,27	0,00	0,00
3935320172100707	N	0,00	A-1	118 750,00	8,40	F		3,760	14 250,00	4 219,42	0,00	0,00
527176EUR/0528258	N	0,00	A-1	656 250,00	17,49	F		1,800	37 500,00	11 559,38	0,00	0,00
8511273	N	0,00	A-1	13 466,84	2,18	F		4,980	6 733,32	544,90	0,00	0,00
9321000	N	0,00	A-1	144 999,69	7,25	F		3,540	20 000,04	4 808,50	0,00	0,00
9527495	N	0,00	A-1	100 000,00	8,34	F		2,030	12 000,00	1 918,36	0,00	0,00
A3308327	N	0,00	A-1	82 500,00	13,78	F		3,890	6 000,00	3 121,73	0,00	0,00
A331105N	N	0,00	A-1	176 666,80	5,21	F	EURIBOR	4,290	35 333,32	7 010,58	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>2 276,59</b>					<b>1 138,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		2 276,59					1 138,29	0,00	0,00	0,00
0207520	N	0,00	A-1	2 276,59	2,16	F		0,000	1 138,29	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 470 555,44</b>					<b>179 843,83</b>	<b>39 212,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	14	0	0	0	0
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	1 470 555,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>187 800,18</b>	<b>187 800,18</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>179 844,00</b>	<b>179 844,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	178 705,00	178 705,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 139,00	1 139,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 956,18</b>	<b>7 956,18</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 956,18	7 956,18
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>187 800,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 800,18</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>549 664,18</b>	<b>III</b> <b>549 664,18</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>139 375,00</b>	<b>139 375,00</b>
10222	FCTVA	74 000,00	74 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	65 000,00	65 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	375,00	375,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>410 289,18</b>	<b>410 289,18</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	97,00	97,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	741,97	741,97
28181	Installations générales, aménagt divers	952,79	952,79
28184	Mobilier	179,30	179,30
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	408 318,12	408 318,12

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>549 664,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>549 664,18</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>187 800,18</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>549 664,18</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>361 864,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	219 056,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>219 056,64</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 601 695,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>13,68</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6521	N°1 Clos du Communal		Mairie de LOIX	Commune	0,00
6521	N°2 Clos du Communal		Mairie de LOIX	Commune	0,00
6553	N°1 participation		SDIS	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 Participation		Synd. dép. de la Voirie des Communes	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 Participation		Syndicat des eaux (trésorerie Saintes)	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°1 Cotisation		ANEL (association nationale des élus du littoral)	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		ASSOCIATION DES MAIRES CHTE ME	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		CITTASLOW-FRANCE	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		SYND DTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°2 Cotisation		SYND DTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°1 Participation		UNIMA	Etablissement de droit public	0,00
6558	N°1 Participation		AEMA	Etablissement de droit public	0,00
657362	N°1 Participation		CCAS LOIX	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 Participation voyage 2012		ADCS OCCE 17 Ecole d'ARS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ADEPIR	Association	0,00
6574	N°1 Participation		AMICALE des SAPEURS POMPIERS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		APAC	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOC.DEPART.de LECTURE	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTH7QUE DE LOIX	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION LOIDAISE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS des stations clas	Association	0,00
6574	N°2 Cotisation		ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS des stations clas	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	Association	0,00
6574	N°1 Participation		Banque alimentaire	Association	0,00
6574	N°1 Participation		CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	Etat	0,00
6574	N°1 Participation		Chambre des métiers 17	Association	0,00
6574	N°1 Participation		CITTASLOW INTERNATIONAL	Association	0,00
6574	N°1 Participation		CLUB DES AINES	Association	0,00
6574	N°1 Participation		FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	Entreprise	0,00
6574	N°1 participation		Fondation du patrimoine	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ILE DE RE TOURISME	Association	0,00
6574	N°1 Participation		LE COCHONNET LOIDAIS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		LES AMIS DU PORT DE LOIX	Association	0,00
6574	N°1 Participation		Office de tourisme de LOIX	Association	0,00
6574	N°1 Participation		RE-POE-LOIX	Association	0,00
6574	N°1 Participation		Secours Catholique	Association	0,00
6574	N°1 Participation		USCV (union sportive villageoise)	Association	0,00
6574	N°1 Participation		VITALITE GYM	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6713	N°1 CCAS - Aide d'urgence assurance habitat		GAN ASSURANCES ANDRIEU Cyril	Entreprise	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-b	
ASVP	C	OTR	354	0,00	3-b	
Surveillant de baignade	C	OTR	389	0,00	3-b	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté de Communes de l'île de Ré		FISCALITE PROPRE	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
AEMA		CONTRIBUTION	258,70
SDEER (syndicat départemental d'électrification)			0,00
SDIS (syndicat départemental de secours et d'incen		CONTRIBUTION	0,00
Syndicat départemental de voirie des communes		CONTRIBUTION	109,35
Syndicat des eaux de Charente Maritime		CONTRIBUTION	0,00
Syndicat informatique		CONTRIBUTION	0,00
UNIMA		CONTRIBUTION	129,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non
Clos du communal	Clos du communal		-		SPA	Oui
Ecotaxe	Ecotaxe		-		SPA	Non
Zone de mouillages	Zone de mouillages		-		SPIC	Oui
Zone salicole	Zone salicole		-		SPA	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Camping Zone de loisirs/complexe sportif	Camping Zone de loisirs/Complexe sportif		-	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/12/2021

Présenté par le Maire (1),

A Loix, le 14/12/2021

le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Loix, le 14/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BONNET Benoit	
M. BOUSSATON Patrick	
M. MARTINEAU Erick	
M. QUILLET Lionel	
M. ROULLET André	
M. SCHNEIDER Etienne	
Mme BAUDONNIERE Lauren	
Mme ROILLAND Michèle	
Mme TOUET Sophie	
Mme WIEDERKEHR Nathalie	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Loix, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire.